

VIE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE CABOURG

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Suite à la préparation du premier conseil d'école avec les deux fédérations de représentants de parents d'élèves (FCPE et API), diverses demandes d'informations ont été adressées à la directrice qui apporte les réponses suivantes, concernant le fonctionnement de l'école publique :

Certificat de scolarité (qui sert à justifier administrativement que l'enfant est inscrit à l'école):

Seule la Directrice de l'école est habilitée à le délivrer, utilisant le logiciel de l'éducation nationale prévu à cet effet. Ce n'est donc pas du ressort de la Mairie.

Il est possible de demander ce certificat n'importe quand dans l'année.

Prévoir 2 à 3 jours maximum pour le recevoir.

⇒ *Comment le demander / le recevoir ?*

Elémentaire : demande écrite via le cahier vert de correspondance

Maternelle : faire une demande par l'intermédiaire de l'enseignant de la classe de l'enfant.

Certificat de radiation (quand l'élève quitte définitivement l'école, sauf en fin de CM2) :

Seule la Directrice de l'école est habilitée à le délivrer, comme le certificat de scolarité.

⇒ *Informations à fournir*

Les parents doivent fournir leur nouvelle adresse personnelle ainsi que le nom et l'adresse de la future école de l'enfant.

⇒ *Quand le recevoir ?*

Le document est transmis à la famille le dernier jour de l'enfant à l'école Cabourg, soit via le cahier vert (élémentaire), soit via l'enseignant de l'enfant (maternelle).

Il n'est pas possible d'avoir ce certificat de radiation plusieurs jours à l'avance.

Carte scolaire : rentrée en 6^{ème}

Certains parents commencent à s'interroger sur l'entrée de leur enfant en 6^{ème} et vers quel collège ira leur enfant.

Cela dépend de l'adresse du domicile. Les collèges sont sectorisés.

Le maire de Vanves et le conseil général (responsable des collèges) réfléchissent à une modification de la sectorisation, le collège Michelet étant surchargé. Le sujet est à l'étude, sans savoir si cela pourrait se réaliser pour la prochaine rentrée scolaire ou les suivantes.

Accès à la piscine pour les enfants ayant des mycoses / verrues :

Aucune interdiction n'est mise en place. Les chaussons hygiéniques sont même déconseillés par certains Maîtres-Nageurs Sauveteurs, car ils empêcheraient l'enfant d'avoir un bon contact avec l'eau lors de la nage.

En revanche, le bon sens prévaut : par exemple pour une verrue ayant subi une intervention chirurgicale, il faut protéger la plaie et il n'est pas donc recommandé que l'enfant se baigne. Il lui est alors possible d'accompagner la classe et de rester au bord du bassin, sous réserve de bien se comporter. Cela lui permet de suivre visuellement le déroulement de la séance, les apprentissages demandés ...etc...

Enseignement de la langue d'origine de la famille, en plus du temps scolaire, pour les élèves d'élémentaire (appelé aussi ELCO : Enseignement Langues et Culture d'Origine) :

La Directrice continue d'informer chaque année les familles de l'école, pour l'accès à cet enseignement, en lien avec les origines familiales (portugais, espagnol, algérien, marocain ou tunisien).

Le recrutement des professeurs qui dispensent ces cours, pour un minimum de 6 élèves, est au bon vouloir des ambassades, qui sont peu nombreuses à prévoir ce type de budget.

Les demandes des parents sont remontées chaque année.

Cette année, seule la langue arabe est enseignée dans ce cadre, le samedi matin, à l'école Fourestier.

Présence des ATSEM en maternelle :

Une ATSEM, victime d'un accident, a eu un arrêt maladie d'au moins deux semaines. Elle est revenue dans sa classe pour être de nouveau arrêtée.

Les ATSEM sont embauchées et gérées par la municipalité. Il n'existe pas de possibilité de remplacement, comme pour les enseignants.

Ce n'est par ailleurs pas une obligation pour la Mairie, d'attribuer une ATSEM dans chaque classe, pour les Petits, les Moyens et les Grands.

Malgré tout, Monsieur le maire souhaite faciliter au maximum la vie des élèves au sein des écoles maternelles et chaque classe, quel que soit son niveau, peut bénéficier de cet adulte supplémentaire. Pour le meilleur fonctionnement de la maternelle, en cas d'absence, les ATSEM des classes de Grande Section aident les classes de Petite Section et Moyenne Section.

Ici, pour la classe concernée par cette absence d'ATSEM qui pourrait se prolonger, un recrutement est en cours.

Personnel d'Animation des Accueils de Loisirs :

Il y a eu des changements depuis le début de l'année du côté maternel. Mais le quota des équipes est stable.

Un trombinoscope a été affiché devant les centres d'accueil afin que les parents puissent mieux identifier les éducateurs qui ont en charge leur enfant.

Procédure de maintien de la cantine en cas de coupure d'électricité :

Madame Mousseau nous fait savoir que si un problème technique intervenait, la cantine possède des stocks de produits secs et non périssables. Le cas échéant, un regroupement au sein d'autres cantines scolaires de la ville est possible.

Billodrome :

Le billodrome a été rénové cette année pour le plus grand bonheur des enfants. Malheureusement le revêtement n'est pas très solide, et il s'abîme rapidement. L'équipe technique fait le nécessaire pour l'entretenir.

Matériels défectueux :

Mme Mousseau nous confirme que les jouets abîmés en maternelle (trottinettes, vélos..) sont supprimés. A ce jour, le nombre de vélos/tricycles est d'une petite dizaine, utilisés en rotation dans la cour de récréation. Beaucoup d'enfants ne sont pas intéressés ; ce sont toujours les mêmes qui se partagent ces jeux-là.

De plus, le projet de construction d'un petit local de rangement dans la cour maternelle est toujours en cours de réflexion au niveau la Mairie et des services techniques. Les demandes de travaux engendrent des couts supplémentaires, que la mairie s'efforce de contenir. Ce point sera abordé sur le budget de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2015.